SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE
L'eau a besoin de notre sagesse

Madame la Préfète de Loire Atlantique
Direction de la coordination et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Nos réf. : MA-2018-03-0076
Vos réf. : 44-2017-00474

Nantes, le 26 mars 2018

Nombre de votants 6 Favorable 6 Défavorable 0 Abstention 0

Madame la Préfète,

Vous m'avez adressé, pour avis, le dossier d'autorisation environnementale relatif à l'aménagement de la ZAC de la Maison Neuve 2 à Sainte-Luce-sur-Loire, porté par Loire-Atlantique Développement.

Le bureau de la Commission locale de l'eau a examiné ce dossier lors de sa réunion du 20 mars 2018, et a émis un avis favorable sur ce sujet sous réserve de préciser les points suivants dans le dossier :

- Mesures compensatoires
  Suite à la destruction de zones humides, sept mesures compensatoires sont décrites. La mesure compensatoire 7 (MC07) n'est pas détaillée et n'est pas localisée sur la cartographie de synthèse.

- Gestion des eaux usées
  Les eaux usées du projet d'aménagement seront traitées par la station d'épuration de Tougas, à Saint-Herblain. Dans le dossier d'autorisation, il est bien mentionné le fait que cette station d'épuration est apte à accueillir les effluents du projet d'aménagement. Toutefois, le dossier ne détaille pas le nombre d'équivalent/habitant du projet, ni les caractéristiques de la station d'épuration de Tougas. Un manque d'informations qui ne permet pas d'apprécier la capacité de cette station à gérer les eaux usées du projet.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christian COUTURIER
Président de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire